

Grille d'écologie 2024/2025

1. ECOLAGE – PART FIXE

Le calcul de l'écologie représente le coût réel d'un enfant selon son niveau scolaire.
 Le montant s'entend sur le temps scolaire et comprend la participation aux frais pédagogiques et immobiliers. Le tarif est mensuel sur **12 mois**.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
JE	395	350	350
Ecole (classe de 1 à 5)	395	350	350
Collège (classe 6)	450	395	395

Remarque : Le montant de la scolarité est basé sur une prévision d'inscriptions. En fonction du nombre d'inscriptions effectives, une régularisation pourra avoir lieu en cours ou en fin d'année. Celle-ci ne pourra pas excéder +10% ou -10%

2. PART VARIABLE DES FRAIS DE SCOLARITE – FONDS DE SOLIDARITE

Afin de favoriser la mixité sociale et l'accès à la pédagogie Steiner-Waldorf à un plus grand nombre, un fonds de solidarité a été créé.

Vous pouvez demander un abattement sur votre écologie si votre revenu fiscal est inférieur à :

- 30 000 € pour 1 enfant
- 45 000 € pour 2 enfants
- 50 000 € pour 3 enfants

Celui-ci ne pourra excéder les montants suivants :

Revenu fiscal de référence	Famille à 1 enfant	Famille à 2 enfants	Famille à 3 enfants
moins de 19999€	-120	-350	-550
de 20000 à 24999€	-100	-300	-550
de 25000 à 29999€	-50	-250	-475
de 30000 à 34999€		-200	-400
de 35000 à 39999€		-150	-325
de 40000 à 44999€		-75	-225
de 45000 à 49999€			-150

Pour permettre ces abattements aux familles à plus faibles revenus, nous suggérons aux autres familles d'abonder sur un fonds de solidarité. Cette participation au fonds de solidarité offrirait une déduction fiscale de 66 % des sommes versées, sous réserve que les versements soient bien distincts des frais de scolarité de votre enfant.

3. PERISCOLAIRE

L'accueil hors temps scolaire des enfants est soumis à un tarif en sus, calculé à l'heure selon les revenus annuels des parents. Il s'agit de la pause de midi, des après-midis pour les classes qui n'ont pas cours et après 16h pour les autres. Le montant par semaine est à multiplier par 35 (nombre de semaines de classe sur l'année).

Tarifs selon revenus annuels			
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Familles 1 enfant	R < 30000	30000 < R < 45000	R > 45000
Familles 2 enfants	R < 45000	45000 < R < 55000	R > 55000
Familles 3 enfants	R < 50000	50000 < R < 70000	R > 70000

Tarif horaire du périscolaire		
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
1,70 €	2,30 €	3,00 €

Exemples

Exemple 1 :

La famille Schmidt a 2 enfants et un revenu fiscal de référence de 31000 € :
 Un enfant est au JE et un enfant est en 2^e classe.
 Les 2 enfants restent à jusqu'à 16h du lundi au vendredi.

Ecolage mensuel : 395 + 350 €

Fond de solidarité mensuel : – 200 €

Soit un écolage : 395 + 350 – 200 = **545 €**

Ecole Rudolf Steiner de Haute-Alsace et Jardin d'enfants l'Aubépine

Pédagogie Steiner-Waldorf



Périscolaire mensuel : tarif horaire de 1,70 €

Enfant au JE :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	total
4h	4h	4h	4h	16h

Montant hebdomadaire de $16 \times 1.70 = 27.20$ €

Montant mensuel = 27.20×35 semaines d'école / 12 mois = **79.34 €**

Enfant en 2e classe :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	total
4h	1,5 h (de 12h à 13h30)	4h	4h	13,5h

Montant hebdomadaire de $13.5 \times 1.70 = 22.95$ €

Montant mensuel = 22.95×35 semaines d'école / 12 mois = **66.94€**

L'écolage mensuel total de la famille Schmidt est donc de $545 + 79.34 + 66.94 =$ **691.28 €**

Exemple 2 :

La famille Dupondt a 1 enfant et un revenu fiscal de référence de 54 000 € :

L'enfant en 3^e classe et reste jusqu'à 16h du lundi au jeudi.

Ecolage mensuel : 395 €

Apport du Fond de solidarité mensuel : 225 € (sous forme de don = déduction fiscale)

Soit un écolage : $395 + 225 =$ **620 €**

Périscolaire mensuel : tarif horaire de 3€

Lundi	Mardi	Jeudi	total
1,5h (de 12h à 13h30)	1,5 h (de 12h à 13h30)	4h	7h

Montant hebdomadaire de $7 \times 3€ = 21$ €

Montant mensuel = 21×35 semaines d'école / 12 mois = **61.25 €**

L'écolage mensuel total de la famille Dupondt sera donc de $620 + 61.25 =$ **681.25 €**